

Déterminer les cas contact à risque et les cas contact à risque négligeable

Poste de travail occupé :	
Date d'apparition des symptômes :	
Liste des personnes présentes pendant la période d'exposition : <i>Jour d'apparition des symptômes</i> <i>J - 2</i> <i>En cas de personne asymptomatique</i> <i>J - 7 à partir du test positif</i>	

Imprimer autant de questionnaires que de salariés présents dans l'entreprise

Salarié cas contact questionnaire :

Si 1 oui ou plus = Cas contact à risque

	Situation 1 SANS PROTECTION	Situation 2 SANS PROTECTION	Situation 3 SANS PROTECTION
Accueil	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Vestiaires	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Poste de travail	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Déjeuner	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Pause	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Sauveteur-Secouriste	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Véhicule	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Client	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Extérieur livraison	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Extérieur entretien	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Autre situation	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non
Autre situation	Oui / Non	Oui / Non	Oui / Non

Télétravail possible : Oui / Non

! Sans mesures de protection :

Séparation physique créant deux espaces indépendants (Hygiaphone® ou vitre)

Masque chirurgical, FFP2, masque grand public fabriqué selon la norme AFNOR de catégorie 1 porté par le cas ou le contact

Ne sont pas considérées comme des mesures efficaces :

Masques grand public en tissu de catégorie 2 ;

Masques en tissu « maison » ou de fabrication artisanale ne répondant pas aux normes AFNOR SPEC S76-001 ainsi que les visières et masques en plastique transparent portés seuls (pour plus d'information sur la protection conférée par les différents types de masques, voir l'avis du HCSP) ;

- plaque de plexiglas posée sur un comptoir, rideaux en plastique transparent séparant clients et commerçants.



1. **Situation 1 :** Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque même sans port du masque ;
2. **Situation 2 :** Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
3. **Situation 3 :** Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel, ...) pendant au moins 15 minutes consécutives ou cumulées sur 24h avec un cas, ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement.

NB : Définition de cas d'infection au SARS-CoV-2 (COVID-19) - Mise à jour le 21/01/2021 - Santé Publique France

Définition d'un contact :

En l'absence de mesures de protection efficaces pendant toute la durée du contact (cf. ci-dessus).

- Contact à risque : toute personne
 - Ayant partagé le même lieu de vie que le cas confirmé ou probable ;
 - Ayant eu un contact direct avec un cas, en face à face, à moins de 2 mètres, quelle que soit la durée (ex. conversation, repas, flirt, accolades, embrassades). En revanche, des personnes croisées dans l'espace public de manière fugace ne sont pas considérées comme des personnes-contacts à risque ;
 - Ayant prodigué ou reçu des actes d'hygiène ou de soins ;
 - Ayant partagé un espace confiné (bureau ou salle de réunion, véhicule personnel ...) pendant au moins 15 minutes avec un cas ou étant resté en face à face avec un cas durant plusieurs épisodes de toux ou d'éternuement ;
 - Étant élève ou enseignant de la même classe scolaire (maternelle, primaire, secondaire, groupe de travaux dirigés à l'université).
- Contact à risque négligeable :
 - Toutes les autres situations de contact ;
 - Toute personne ayant un antécédent d'infection par le SARS-CoV-2 confirmé par amplification moléculaire (RT-PCR, RT-LAMP), test antigénique ou sérologie datant de moins de 2 mois